

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15.11.2021

L'an deux mille vingt et un le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

**Date de la convocation :** 8 novembre 2021

**Étaient présents :** Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, BERNHARD Virginie, ZAVARD Elisabeth, FRANCES Dolorès, KOPP Meriem.  
Messieurs TARILLON Lucien, APPEL Patrick, PIVEC Denis, DE NICOLO Dominique, HUBER Denis, FLAUSSE Emmanuel, KLOSE Raymond.

**Était absent :** Mme GROVA Anna-Maria (procuration à Mme ZAVARD Elisabeth)

*Désignation du secrétaire de séance :* Mme THIEBAUT Marie-Jeanne

## ORDRE DU JOUR

### Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

- 2021-11-42 : Demande de subvention DETR 2022 – Rénovation de l'éclairage public en LED diverses rues.
- 2021-11-43 : Déclassement d'un délaissé communal. Section 1 n° 152
- 2011-11-44 : Contrats d'assurances communaux – Résultats de la mise en concurrence.
- 2021-11-45 : Contrat entretien des installations thermiques - Résultats de la mise en concurrence.
- 2021-11-46 : Travaux de voirie carrefour rue des Fleurs – Approbation devis.
- 2021-11-47 : Travaux de voirie rue du Rocher– Approbation devis.
- 2021-11-48 : Pose et dépose de l'éclairage de Noël – Approbation devis
- 2021-11-49 : Approbation devis : salage et déneigement de la voirie communale.
- 2021-11-50 : Décision modificative n° 3.
- 2021-11-51 : Organisation de la venue de St Nicolas dans les écoles primaire et maternelle.
- 2021-11-52 : Opération « 10 heures pour la Solidarité »
- 2021-11-53 : Contribution des entreprises au financement du Bulletin municipal.
- 2021-11-54 : Adhésion à la mission « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)
- 2021-11-55 : Motion pour garantir le régime minier et tous les droits des mineurs.
- 2021-11-56 : Prise en charge du transport scolaire vers le gymnase de Betting.
- 2021-11-57 : Présentation et débat sur le projet d'aménagement et de développement durable

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15.11.2021**

**2021-11-42 : Demande de subvention DETR 2022 – Rénovation de l'éclairage public en LED diverses rues.**

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et suite à sa réflexion sur la rénovation de l'ensemble du réseau de l'éclairage public, Madame le Maire donne la parole à M. APPEL Patrick, Adjoint au Maire, pour donner lecture du coût prévisionnel du remplacement de l'ensemble des lampadaires restant en SHP par des luminaires LED :

**SECTEUR 3:** Rue du Beau Vallon, rue des Fleurs, rue de l'Ancienne Mairie, Accès école maternelle, Place Arthur ALBERT avec 28 points lumineux pour un coût prévisionnel H.T. de 14840 €

**SECTEUR 4:** rue des Jardins, Impasse des Acacias, Rue des Sapins, rue de la Brasserie, rue des Genêts, rue de la Forêt avec 27 points lumineux pour un montant H.T. de 14310 €.

**ECLAIRAGE ESPACE SPORTIF EXTERIEUR** rue du Stade pour un montant H.T. 23870 €

**ECLAIRAGE INTERIEUR du BATIMENT SPORTIF** pour un montant H.T. de 10000 €

Madame le Maire expose que ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de programmer la réalisation de l'ensemble des travaux cités ci-dessus afin que tout le réseau de l'éclairage public de la commune soit équipé de LED.
- Adopte le plan de financement comme suit :

Montant total de l'opération H.T.	63 020.00 €
Subvention au titre de la DETR 2022 60 %	37 812.00 €
Commune	25 208.00 €

- DEMANDE à Madame le Maire de solliciter la DETR 2022
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15.11.2021**

**2021-11-43 : Déclassement d'un délaissé communal. Section 1 n° 152.**

Madame le Maire fait part à l'Assemblée délibérante de la demande de Monsieur KLOSE Raymond d'acheter un délaissé communal sis section 1 n° 152 d'une superficie de 28 m<sup>2</sup>.

En effet, ce sentier qui traverse un terrain appartenant à M. KLOSE Raymond n'est plus utilisé.

Elle rappelle aux Conseillers Municipaux que le domaine public est inaliénable et imprescriptible et que toute volonté d'aliénation nécessite une procédure de déclassement.

La Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 précise que la procédure de déclassement d'un délaissé communal est dispensée d'enquête publique préalable dès lors que le déclassement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (article L141-3 du Code de la Voirie Routière).

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 abstention (Mme BERNHARD Virginie),

- CONSTATE que le déclassement du délaissé concerné sis section 1 n° 152 d'une superficie de 28 m<sup>2</sup> ne doit pas faire l'objet d'une enquête publique,
- AUTORISE Mme le Maire à procéder à son déclassement pour qu'il relève du domaine privé communal sans enquête publique.
- APPROUVE la vente qui fera l'objet d'une prochaine séance
- DIT que tous les frais concernant cette opération seront à la charge de Monsieur KLOSE
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15.11.2021**

**2021-11-44 : Contrats d'assurances communaux – Résultats de la mise en concurrence.**

Conformément

- A la consultation sur l'ensemble des contrats d'assurances réalisée par la commune en partenariat avec le Cabinet CAP SERVICE de TOUL,
- Au rapport de présentation remis le 14.10.2021 .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE

➤ de retenir GROUPAMA GRAND EST de SCHILTIGHEIM - STRASBOURG pour le lot suivant :

LOT N° 1 - *ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET PROTECTION JURIDIQUE + PSE1* – sans franchise pour un montant de **1 112.17 € T.T.C.**

➤ de retenir la SMACL de NIORT (Société Mutuelle et Assurance des Collectivités Locales) pour les lots suivants

LOT N° 2 – *PROTECTION FONCTIONNELLE* – pour un montant de **80.47 € T.T.C.**

LOT N° 3 – *FLOTTE AUTOMOBILE ET MISSIONS ADDITIONNEES* sans franchise avec garantie tous dommages pour tous les véhicules pour un montant de **1 080.96 € T.T.C.**

LOT N° 4 -*DOMMAGES AUX BIENS* sans franchise pour un montant de **3 877.85**

➤ d'autoriser Madame le Maire à signer les actes d'engagements ainsi que toutes les pièces qui se rapportent aux différents contrats d'assurances

Les contrats prennent effet à la date d'échéance et jusqu'au 31.12.202

dommages pour tous les véhicules pour un montant de **1 080.96 € T.T.C.**

LOT N° 4 -*DOMMAGES AUX BIENS* sans franchise pour un montant de **3 877.85** ➤ d'autoriser Madame le Maire à signer les actes d'engagements ainsi que toutes les pièces qui se rapportent aux différents contrats d'assurances

Les contrats prennent effet à la date d'échéance et jusqu'au 31.12.2025.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15.11.2021**

**2021-11-45 : Contrat entretien des installations thermiques – Résultats de la mise en concurrence.**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le contrat d'exploitation des installations thermiques arrive à terme le 31 décembre 2021.

Le contrat actuel comprend un P2 (maintenance, conduite et dépannages) et P3 (garantie totale) sur les bâtiments suivants : Mairie, Ecole grande section, Ecole petite section et salle des fêtes.

En vue d'optimiser les performances de ces installations et de réduire les consommations énergétiques, la commune a souhaité rajouter le P1 (l'approvisionnement et la fourniture de combustible avec garantie de résultats).

La consultation a été lancée le 5.10.2021 avec une publication au BOAMP pour un contrat de 6 ans – P1 – P2 – P3 avec la date limite de remise des offres pour le 8.11.2021.

Sur 3 entreprises qui ont demandé le dossier (ENGIE Solutions, IDEX ET VEOLIA ENERGIE FRANCE) une seule a répondu.

Madame le Maire présente l'offre de la Société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Solutions – Agence Lorraine à NANCY et demande aux Conseillers d'approuver leur proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- Accepte d'attribuer ce marché à l'entreprise ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE SOLUTIONS Agence Lorraine de NANCY pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- DEMANDE à ENGIE Solutions une nouvelle cotation de gaz en prix fixe 3 ans comme indiqué dans son mémoire technique
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

**2021-11-46 : Travaux de voirie carrefour rue des Fleurs – Approbation devis.**

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, fait lecture à l'Assemblée des offres reçues par 2 entreprises pour le projet de réfection de la voirie du carrefour rue des Fleurs.

- EUROVIA de Forbach : 5 954.80 € H.T.
- COLAS de Sarreguemines : 6 880.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir l'entreprise EUROVIA de Forbach pour effectuer les travaux de réfection carrefour rue des Fleurs pour un montant de 5 954.80 € H.T.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15.11.2021**

**2021-11-47 : Travaux de voirie rue du Rocher – Approbation devis.**

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, fait lecture à l'Assemblée des offres reçues par 2 entreprises pour le projet de réfection de la voirie rue du Rocher.

- EUROVIA de Forbach : 16 838.20 € H.T.
- COLAS de Sarreguemines : 17 147.10 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir l'entreprise EUROVIA de Forbach pour effectuer les travaux de réfection de la voirie rue du Rocher pour un montant de 16 838.20 € H.T.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis.

**2021-11-48 : Pose et dépose de l'éclairage de Noël – Approbation devis**

Madame le Maire soumet aux Conseillers Municipaux les offres pour la pose et la dépose des illuminations de Noël.

	Prix H.T. par sujet	Prix H.T. grand motif Mairie
TERRALEC de Behren lès Forbach	50.00 €	85.00 €
LORRELEC de Morsbach	48.00 €	180.00 €

Soit un montant total pour 41 sujets et un grand motif :

- TERRALEC H.T. 2 135.00 € T.T.C. 2 562.00 €
- LORRELEC H.T. 2 148.00 € T.T.C. 2 577.60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE la mise en place des illuminations de Noël
- APPROUVE le devis établi par l'Entreprise TERRALEC de BEHREN-LES-FORBACH comme énoncé ci-dessus.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15.11.2021**

**2021-11-49 : Approbation devis : salage et déneigement de la voirie communale.**

Le Maire de la commune,

- VU le relief accidenté de notre commune
- VU que la commune ne dispose pas de moyens techniques suffisants pour le déneigement des rues
- VU le devis présenté par l'entreprise MOZERSKI de Cocheren qui se chiffre comme suit :

➤ salage et déneigement des rues communales comprenant un camion équipé d'une saleuse avec fourniture de 2 tonnes de sel par sortie

- Forfait par sortie :                      650 € H.T.        780 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- APPROUVE le devis présenté par l'entreprise MOZERSKI de Cocheren comme énoncé ci-dessus
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis

**2021-11-50 : Décision modificative n° 3.**

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,
- DECIDE d'apporter au budget communal de l'exercice en cours les modifications suivantes :

- Programme 2105	c/2128	terrassement terrains	+ 3 200 €
- Programme 2002	C/2313	travaux d'accessibilité	- 3 200 €
- Programme 2104	c/2313	Ravalement façade sdf	+ 200 €
- Programme 2106	c/21538	Eclairage public LED	- 200 €

**2021-11-51 : Organisation de la venue de St Nicolas dans les écoles primaire et maternelle.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE que St Nicolas passera dans les écoles primaire et maternelle le 6 décembre 2021 à partir de 9 h 30 à l'école maternelle et à l'école primaire Paul Verlaine avec distribution de sachets de friandises.
- VOTE un crédit de 400 € (quatre cents Euros) au chapitre 6232 du budget 2021.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15.11.2021**

**2021-11-52 : Opération « 10 heures pour la Solidarité »**

La Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a organisé une action caritative «10 heures pour la Solidarité » en faveur des «Restos du Cœur» au complexe nautique Aquagliss le Dimanche 14 novembre 2021 de 8 h à 18 h.

Cette action consiste à récolter des fonds au cours d'une compétition sportive et de reverser l'intégralité de ces recettes aux « Restos du Cœur» de Freyming-Merlebach selon les tarifs fixés comme suit:

- Prise en charge des entrées des participants pour notre commune
- 0.50 € par tranche de 100 mètres nagés
- 2 € par ½ heure et par personne pour l'aquabike
- 3 € par séance d'aquagym

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE que la somme récoltée par l'équipe de BENING.LES.ST.AVOLD soit 326.50 € soit reversée aux « Restos du Cœur » de Freyming-Merlebach

**2021-11-53 : Contribution des entreprises au financement du Bulletin municipal.**

Madame le Maire donne la parole à Mme THIEBAUT Marie-Jeanne, Adjointe au Maire, qui propose au Conseil Municipal de reconduire le financement d'une partie du Bulletin Municipal par l'insertion d'encarts publicitaires dont il conviendrait de fixer le prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de proposer des encarts publicitaires aux organismes et entreprises le souhaitant pour financer la publication du bulletin municipal qui paraîtra en janvier 2022.
- FIXE les tarifs annuels pour une parution comme suit :

⅛ page	60 € (soixante Euros)
¼ page	80 € (quatre-vingts euros)
½ page	120 € (cent vingt Euros)
1 page	200 € (deux cents Euros)
Couverture	350 € (trois cent cinquante Euros)

- ACCEPTE toute autre participation financière d'entreprise souhaitant soutenir la confection du Bulletin Municipal
- CHARGE l'équipe de rédaction de prendre contact avec les entreprises de la commune et aux alentours afin de leur proposer leur participation.

Un coupon-réponse avec le choix du format sera à renvoyer en Mairie. Le règlement se fera par chèque établi à l'ordre du Trésor Public et son encaissement se fera par l'intermédiaire de l'émission d'un titre de recette – régie recettes diverses.



**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15.11.2021**

**2021-11-54 : Adhésion à la mission « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

EXPOSE PREALABLE

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle (dit le « CDG57 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 57 présente un intérêt certain.

En effet, par délibération en date du 29 septembre 2021, le CDG 57 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 57 propose, en conséquence, la mise à disposition d'une solution informatique dédiée à cette mission ainsi que son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, est jointe la convention d'adhésion détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission à retourner signée au Centre de gestion de la Moselle.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante,

- de mutualiser ce service avec le CDG 57,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG57 comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 57, précisant notamment le coût relatif à l'exercice de cette mission facultative, en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- d'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- d'autoriser Madame le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 57, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15.11.2021**

**2021-11-55 : Motion pour garantir le régime minier et tous les droits des mineurs.**

Madame le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter la motion suivante :

« Particulièrement préoccupé par les orientations annoncées par le gouvernement concernant le devenir du réseau de santé Filieris CANSSM,

Considérant les engagements pris par l'Etat en 2013, de garantir le régime minier et tous les droits des mineurs jusqu'au dernier vivant,

Considérant l'apport considérable du régime minier en termes d'activités médicales, paramédicales et médico-sociales en faveur de la prise en charge de nos populations,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DEMANDE solennellement que soient garantis le régime de sécurité sociale minière, son unicité, la consolidation de l'offre de santé FILIERIS sur notre territoire et de la CAN SSM avec ses emplois, ainsi que les financements solidaires indispensables pour assurer leur pérennité et leur développement.

Cette motion sera adressée à M. Olivier Veran, Ministre des Solidarité et de la Santé.

**2021-11-56 : Prise en charge du transport scolaire vers le gymnase de Betting.**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de Mme la Directrice de l'école primaire pour la prise en charge du transport scolaire vers le gymnase de Betting, les jeudis du 25 novembre 2021 au 28 avril 2022 inclus et présente les offres reçues.

- |                                     |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| - TRANSDEV de Saint-Avoid           | 64 € T.T.C. la séance |
| - BRIAM SOCHA de BEHREN LES FORBACH | 65 € T.T.C. la séance |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de retenir la Société TRANSDEV de Saint-Avoid pour le transport des élèves de BENING LES ST AVOLD au gymnase de BETTING pour un montant de 64 € le jour de fonctionnement.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le devis

**Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD**  
**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 15.11.2021**

**2021-11-57 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme**  
**Présentation et débat sur le projet d'aménagement et de développement durable**

L'article L 151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que le PLU comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Selon l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, ce PADD définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricole et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Conformément à l'article L 153-12 du Code l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Madame le Maire donne la parole à M. Laurent FUCHS du Bureau d'études GUELLE et FUCHS de Forbach, afin qu'il nous présente le projet d'Aménagement et de Développement Durable qui explicite le projet politique quant au devenir du territoire communal.

Il rappelle que par délibération du 19 juin 2009, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et leur présente le PADD effectué par la Commission d'Urbanisme et le Cabinet GUELLE et FUCHS.

**ORIENTATION 1 :** retrouver une attractivité résidentielle afin d'accueillir et maintenir une nouvelle population sur le territoire communal en conciliant renouvellement urbain, densification et opération nouvelle.

**ORIENTATION 2 :** contenir la consommation foncière, l'étalement urbain et le mitage du territoire

**ORIENTATION 3 :** favoriser les mobilités durables.

**ORIENTATION 4 :** reconverter les friches et les délaissés industriels pour accueillir de nouvelles entreprises

**ORIENTATION 5 :** favoriser et accompagner le développement économique.

**ORIENTATION 6 :** protéger et mettre en valeur les éléments constituant le patrimoine urbain de la commune.

**ORIENTATION 7 :** protéger et mettre en valeur les éléments constituant le patrimoine naturel de la commune.

**ORIENTATION 8 :** préserver les continuités écologiques dans l'organisation du territoire.

**ORIENTATION 9 :** mettre en œuvre les principes du développement durable.

**ORIENTATION 10 :** limiter la consommation d'espaces à des objectifs chiffrés.

**ORIENTATION 11 :** maintenir et optimiser les équipements publics existants.

Après cet exposé, un débat a eu lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la tenue du débat sur le PADD conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h00